



Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) im Europäischen Parlament  
Group of the European People's Party (Christian Democrats) in the European Parliament  
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

## **04/02/2014 : Rapport Lunacek : Il faut combattre toutes les discriminations sans toucher à la souveraineté des États membres dont relève le droit de la famille**

La délégation française (UMP et UDI) du Groupe du Parti Populaire Européen (PPE) condamne fermement tout comportement homophobe et toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. L'article 10 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne le rappelle, l'Union européenne doit s'employer à combattre toute forme de discrimination dans ses politiques.

Cependant, la délégation française du Groupe PPE demande à ce que la souveraineté des États-membres, dont relève le droit de la famille, soit respectée.

Elle ne peut donc s'associer à ce que l'on demande à un État membre de reconnaître les actes civils tels que le mariage homosexuel contractés dans un autre État membre, alors même qu'il ne le reconnaît pas au sein de sa propre législation.

La question du mariage homosexuel est un sujet sensible qui doit être laissé à l'appréciation de chaque État membre et de son peuple conformément au principe de subsidiarité.

De même, la délégation française du Groupe PPE ne peut soutenir la promotion de l'éducation sexuelle quelle qu'elle soit dans les programmes à destination de la jeunesse de la Commission européenne. On doit aborder le sujet de la question de l'éducation sexuelle avec beaucoup de vigilance, et reconnaître avant tout le rôle central de la famille en la matière.

Enfin, le sujet de l'identité de genre doit faire l'objet de débats politiques approfondis.

La délégation française au Groupe PPE considère qu'il est indispensable de combattre tout comportement homophobe et toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Il est inadmissible de constater que parmi les personnes LGBT, 26% sont victimes de violences et 20 % de discriminations professionnelles en raison de leur orientation sexuelle. Il faut donc une feuille de route mais sans toucher au droit de la famille qui relève de la souveraineté des États membres.

Pour toutes ces raisons, la délégation UMP-UDI a voté contre le rapport Lunacek.

" Dès le début, j'ai annoncé mes lignes rouges et mes réserves sur les dispositions portant sur les enfants. L'éducation sexuelle n'est ni du ressort des États membres ni de la Commission européenne : c'est la responsabilité de la famille. Mes valeurs n'ont pas changé. Je reste engagée contre l'homophobie mais fondamentalement opposée à l'enseignement de l'éducation sexuelle " a rappelé Véronique Mathieu Houillon.

"J'ai la conviction que la défense de la famille est compatible avec le combat contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle mais je regrette que ma collègue autrichienne Ulrike Lunacek n'ait pas voulu faire les efforts pour trouver un compromis acceptable et la délégation française au Groupe PPE le regrette. Dès lors, le vote CONTRE devenait inévitable" a conclu Jean-Pierre Audy, président de la délégation française du Groupe PPE.